

Compte-rendu du conseil municipal - 25 FEVRIER 2025 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de Février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 19 du mois de Février, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIÉ**, Maire.

↳ Présents :

- **TARTIÉ Michel, Maire,**

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames CARALP Catherine, DURCHON Christelle, MAESTRE Marie-José, MAURY Nathalie, MOIOLA Laetitia, PRIOR Elisabeth.

- Messieurs ACED Philippe, COURDIL Gilles, HERNANDEZ Jean-Jacques, MILESI Christian, ROUVIERE Alain.

↳ Absent représenté : Monsieur ENSALES Jean-Paul.

↳ Absents excusés : Madame MITRECEY Sophie, Messieurs ACED Philippe et ESTAQUE Didier.

↳ Madame MOIOLA Laetitia est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 16 Décembre 2024 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2024-46 Modification du temps de travail d'un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique.
- 2024-47 Délibération annulée.
- 2024-48 Vente des parcelles A 19, 25, 26 à la société BOIS GENERATION AVENIR.
- 2024-49 Rétrocession de parcelles déviation RD117.
- 2024-50 Etat d'assiette et destination des coupes de bois
- 2024-51 Délibération annulée.
- 2024-52 Dépenses d'investissement à hauteur de 1/4 des crédits ouvert en 2024.
- 2024-53 Déclassement des parcelles D4990, D4991, D4992, D4995, D4996 Ventrille.
- 2024-54 Vente parcelle M. JAMES et Mme GRAUPERA.
- 2024-55 Vente parcelle M. et Mme VICENTE.
- 2024-56 Délibération de la décision modificative n°2 Budget Communal 2024.
- 2024-57 Logements Ventrille plans et conventionnement.
- 2024-58 Récupération voirie et espaces verts zone Le Carailé.
- 2024-59 Augmentation tarif ALAÉ.
- 2024-60 Participation aux frais d'Etat-civil de la commune de SAINT JEAN DE VERGES.
- 2024-61 Délibération de la décision modificative n°3 – Budget Communal 2024.

- 2024-62 Demande subvention pour le CASI.
- 2024-63 Demande FDAL extension réseaux zone commerciale.
- 2024-64 Demande FDAL reprise des voiries et aménagement zone commerciale.
- 2024-65 Vente parcelle M. CHINCHILLA Emilio et Mme CALABRIA Rosa.

En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 16 décembre 2024 est validé.

* * *

⇒ **Compte financier Unique** :

Tableau récapitulatif des indemnités des élus :

2024 ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES BRUTES DES ELUS			
	MAIRIE	AGGLO FV	TOTAL
CARALP CATHERINE	2 544,00 €	0,00 €	2 544,00 €
DURCHON CHRISTELLE	7 296,00 €	0,00 €	7 296,00 €
HERNANDEZ JEAN JACQUES	7 296,00 €	0,00 €	7 296,00 €
MAURY NATHALIE	7 296,00 €	0,00 €	7 296,00 €
MOIOLA LAETITIA	2 544,00 €	0,00 €	2 544,00 €
TARTIE MICHEL	13 224,00 €	12 208,20 €	25 432,20 €

Compte financier unique :

Considérant que Michel TARTIE, Maire de Saint Paul de Jarrat, a quitté la séance et que le conseil siège sous la présidence de Nathalie MAURY, première adjointe ;

Considérant que l'exercice étant clos, le compte administratif pour 2024 du budget principal fait ressortir un excédent global de clôture de 198 898.56 € (*Cent-quatre-vingt-dix-huit-mille-huit-cent-quatre-vingt-dix-huit euros cinquante-six centimes*) ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 280 135,26	1 336 061,94	2 616 197,20
	Recettes réalisées (1)	B	620 347,33	1 443 171,87	2 063 519,20
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 392 053,56	1 339 700,44	2 731 754,00
	Dépenses réalisées (1)	E	828 734,99	1 151 442,45	1 980 177,44
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-208 387,66	291 729,42	83 341,76
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	111 918,30	3 638,50	115 556,80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-96 469,36	295 367,92	198 898,56
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-96 469,36	295 367,92	198 898,56

Nous sommes proches du budget initial, sur les charges à caractère général, les charges de personnel, les autres frais de gestion et les charges financières. Concernant le chapitre atténuations de produits il s'agit du chapitre sur lequel nous équilibrons le budget. C'est pour cela qu'apparaît une économie d'environ 90 000 € (*quatre-vingt-dix-mille euros*), ce que nous avons ciblé au moment de l'établissement du budget.

Nous avons envisagé de verser 87 930.10 € (*quatre-vingt-sept-mille-neuf-cent-trente euros dix centimes*) en budget d'investissement mais comme nous avons fait une bien meilleure année que prévu, au moment de l'affectation du résultat nous pourrions verser une somme plus importante.

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis
011	Charges à caractère général (3)	564 495,20	558 129,53
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	450 947,38	449 677,78
014	Atténuations de produits	93 140,94	1 307,00
016	APA	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	78 745,65	73 380,59
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 187 329,17	1 082 494,90
66	Charges financières	57 921,17	57 853,87
67	Charges spécifiques	2 000,00	1 970,26
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	2 000,00	603,42
Total des dépenses réelles et mixtes		1 249 250,34	1 142 922,45
023	Virement à la section d'investissement	87 930,10	
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	2 520,00	8 520,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		90 450,10	8 520,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 339 700,44	1 151 442,45
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00	
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 339 700,44	1 151 442,45

Concernant les recettes, nous avons fait preuve de prudence lors de l'établissement du budget. Sur l'exercice nous réalisons 103 471.43 € (*cent-trois-mille-quatre-cent-soixante-onze euros et quarante-trois centimes*) de recettes supplémentaires principalement sur la dynamique des bases d'impôt foncier avec les nouvelles constructions mais aussi sur deux autres critères, en l'occurrence une régularisation de refacturation à l'agglomération Foix Varilhès sur les frais du centre de loisir et sur les fonds de péréquation sur lesquels nous n'attendions pas ces recettes.

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)
013	Atténuations de charges	20 000,00	5 361,46
016	APA	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	140 674,90	180 539,26
73	Impôts et taxes (sauf 731)	275 433,31	319 128,32
731	Fiscalité locale	592 107,69	561 439,00
74	Dotations et participations	225 939,23	243 879,83
75	Autres produits de gestion courante	69 700,00	110 379,99
Total des recettes de gestion des services		1 323 855,13	1 420 727,86
76	Produits financiers	12 206,81	16 444,01
77	Produits spécifiques	0,00	6 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 336 061,94	1 443 171,87
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 336 061,94	1 443 171,87
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		3 638,50	
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 339 700,44	1 443 171,87

Les projets financés sur 2024 sont :

Annuité 2024 des prêts, voirie Roc de Carol, Labat voirie et parking, rue du bicentenaire, enrochements chemin de le Croux, finalisation de la peinture de l'église, éclairage LED tranche 4.

Les fonds non engagés concernent en très grande partie les travaux d'aménagement du futur lotissement de Ventrille.

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)
018	RSA	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	27 475,49	26 138,40
204	Subventions d'équipement versées (6)	750,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	533 621,10	120 998,54
22	Immobilisations reçues en affectation	2 500,89	2 315,76
23	Immobilisations en cours	152 997,04	78 726,28
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		717 344,52	228 178,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 800,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	495 000,00	492 890,51
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Total des dépenses financières		526 800,00	522 890,51
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 244 144,52	751 069,49
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	147 909,04	77 665,50
Total des dépenses d'ordre en investissement		147 909,04	77 665,50
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 392 053,56	828 734,99
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00	
Total des dépenses de la section d'investissement		1 392 053,56	828 734,99

Les subventions d'investissement ne sont pas toutes perçues, ce qui est normal pour partie, car il s'agit d'attendre la fin des chantiers pour les percevoir. Quelques autres mettent du temps à être versées et de ce fait sont reportées sur 2025.

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	517 483,37	225 241,20
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	20 465,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	326 388,05	288 455,63
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	177 904,70	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 041 776,12	534 161,83
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	87 930,10	
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 520,00	8 520,00
041	Opérations patrimoniales (7)	147 909,04	77 665,50
Total des recettes d'ordre en investissement		238 359,14	86 185,50
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 280 135,26	620 347,33
001 Solde d'exécution positif reporté		111 918,30	
Total des recettes de la section d'investissement		1 392 053,56	620 347,33

Il est proposé

Article 1 : DE DONNER ACTE au Maire de la présentation des documents budgétaires.

Article 2 : DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 3 : DE DONNER QUITUS au Maire de sa gestion pour l'exercice 2024.

Article 4 : D'APPROUVER ET ARRÊTER les comptes présentés en annexe.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
11	11	0	0	0	11

⇒ **Budget** : Le sujet est reporté au prochain conseil municipal.

⇒ **Renouvellement convention territoriale 2025-2029** :

La Convention Territoriale Globale a été mise en place par la CAF¹ en direction des Agglomérations pour contractualiser des objectifs sur les thèmes petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie sociale, solidarité - insertion, accès aux droits et aux services.

La 1ère CTG² est arrivée à son terme. Elle doit être renouvelée pour la période 2025-2029.

Les communes ayant la compétence pour la gestion des ALAE³, nous devons adhérer au renouvellement de la CTG et autoriser la signature si nous voulons continuer à percevoir les financements de la CAF (prestation de service et bonus territoire) qui représentaient 16 % de notre budget de fonctionnement de l'ALAE en 2023.

M Rouvière faisant parti de la CAF ne prendra pas part au vote.

Il est proposé :

Article 1 : D'acter la prise de connaissance de cette convention

Article 2 : De valider ladite convention territoriale

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
11⁴	11	0	0	0	11

⇒ **Création « Impasse des moraines »** :

Il nous faut réaliser l'adressage pour le futur lotissement de Ventrille. Il est proposé de nommer la voie qui va être créée « Impasse des Moraines ».

Il est proposé :

Article 1 : De nommer et numéroté le futur Impasse des moraines

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
12	12	0	0	0	12

¹ Caisse d'Allocations Familiales

² Convention Territoriale Globale

³ Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

⁴ A noter que Monsieur ROUVIERE Alain, n'a pu prendre part au vote en vertu des fonctions qu'il occupe au sein de la CAF.

⇒ **Diagnostic conso NAF :**

Le diagnostic de consommation des espaces a été adressé par message électronique à l'ensemble des élus. Ce diagnostic recense les zones urbanisées depuis 2011 avec pour objectif de diviser par deux les consommations par rapport aux dix années précédentes. Il ne faut pas oublier que nous avons un PLU⁵ qui a été validé. On ne peut nullement déroger à ce document d'urbanisme. En respectant le PLU nous respectons cette demande.

Quoi qu'il en soit vous avez pris connaissances des surfaces consommées entre 2011 et 2020 qui sont les années de références et des consommations sur 2021 et 2022. Nous pouvons voir que nous sommes inférieurs à la cible de réduction mais les gros projets de constructions ont vraiment démarré à partir de 2023. Nous allons donc assurément dépasser cette cible lorsque nous aurons les données jusqu'en 2025. Cela se réglera ensuite puisque nous ne pourrons de toute façon pas dépasser les surfaces acceptées au PLU et au PLUI-H⁶, sachant que le PLUI-H fixe la même règle mais à l'échelle du territoire de l'agglo et pas de la commune.

Nous trouvons également sur cet audit les destinations des consommations (Habitat, activité, routes.....). Concernant le comparatif avec d'autres communes tout est relatif. La comparaison avec Mercus-Garrabet est intéressante. La comparaison avec Montgailhard est hasardeuse attendu que Montgailhard est une commune avec un nombre d'habitant supérieur à Saint Paul de Jarrat mais pour un territoire bien plus petit (7.93 km² contre 22.2 km²). Sans jugement, comparer notre commune à Cazenave, Celles ou Freychenet revient à comparer l'incomparable...

Le débat sur ce rapport est ouvert.

Il est proposé :

Article 1 : De valider la prise d'acte de ce rapport

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
12	12	0	0	0	12

⇒ **Vente terrains Ventrille finalisation :**

Lors du précédent conseil nous avons déclassé les parcelles constructibles. Il est maintenant proposé de déclasser l'ensemble des aménagements (routes, voiries, espaces verts) de l'impasse des Moraines que nous venons de baptiser.

Il est proposé :

Article 1 : De valider le déclassement du domaine communal privé pour le passer dans le domaine communal public de l'impasse des moraines

Article 2 : De classer en espace communal public l'impasse des moraines dans son intégralité, voirie, trottoirs et espaces verts.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
12	12	0	0	0	12

⁵ Plan Local d'Urbanisme

⁶ Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

Considérant que la dernière parcelle vient d'être commercialisée et afin de répondre à une demande notariale il est proposé de délibérer pour les quatre parcelles même si nous l'avons déjà fait précédemment pour trois d'entre elles.

Considérant que Monsieur et Madame VICENTE Edouard et Magali se sont portés candidats pour acquérir la parcelle D4996 lot n°8 d'une superficie de 389 m2 au prix de 95€ (*quatre-vingt-quinze euros*) le m2 soit un montant total de 36 955 € (*trente-six-mille-neuf-cent-cinquante-cinq euros*). Les frais d'acte et d'autres taxes légales seront à la charge des acheteurs.

Après délibération il est proposé :

Article 1 : de fixer le prix de vente à 36 955 € (*trente-six mille neuf cent cinquante-cinq euros*) à Monsieur et Madame VICENTE Edouard et Magali.

Article 2 : de faire supporter tous les frais d'acte et autres taxes aux acheteurs

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Considérant que Monsieur CHINCHILLA Emilio et Madame CALABRIA Rosa se sont portés candidats pour acquérir la parcelle D4992 lot n°4 d'une superficie de 371 m2 au prix de 95€ (*quatre-vingt-quinze euros*) le m2 soit un montant total de 35 245 € (*trente-cinq-mille-deux-cent-quarante-cinq euros*). Les frais d'acte et d'autres taxes légales seront à la charge des acheteurs.

Il est proposé :

Article 1 : De fixer le prix de vente à 35 245 € (*trente-cinq mille deux cent quarante-cinq euros*) à Monsieur CHINCHILLA Emilio et Madame CALABRIA

Article 2 : De faire supporter tous les frais d'acte et autres taxes aux acheteurs.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Considérant que Monsieur JAMES THOMAS et Madame GRAUPERA Maryne se sont portés candidat pour acquérir la parcelle D4995 lot n°7 d'une superficie de 360 m2 au prix de 95€ (*quatre-vingt-quinze euros*) le m2 soit un montant total de 34 200 € (*trente-quatre-mille-deux-cents euros*). Les frais d'acte et d'autres taxes légales seront à la charge des acheteurs.

Il est proposé :

Article 1 : De fixer le prix de vente à 34 200 € (*trente-quatre-mille-deux-cents euros*) à Monsieur JAMES THOMAS Madame GRAUPERA Maryne.

Article 2 : De faire supporter tous les frais d'acte et autres taxes aux acheteurs

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Considérant que Madame CASSOU-LENS Roselyne s'est portée candidate pour acquérir la parcelle D4991 lot n°3 d'une superficie de 374 m2 au prix de 95€ (*quatre-vingt-quinze euros*) le m2 soit un montant total de 35 530 € (*trente-cinq-mille-cinq-cent-trente euros*). Les frais d'acte et d'autres taxes légales seront à la charge des acheteurs.

Il est proposé :

Article 1 : De fixer le prix de vente à 35 530 € (*trente-cinq-mille-cinq-cent-trente euros*) à Madame CASSOU-LENS Roselyne.

Article 2 : De faire supporter tous les frais d'acte et autres taxes aux acheteurs

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote des quatre ventes en même temps à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
12	12	0	0	0	12

⇒ **Linéaire voirie** :

Nous venons d'intégrer l'impasse des moraines ainsi que l'impasse Gouillard, la rue des docteurs Dedieu et le chemin de Tarascon au linéaire de voirie.

Le détail de l'ensemble des rues et chemins communaux fait maintenant apparaître un total de 24 045 mètres. Les places représentent une surface de 7855 m².

Les chemins ruraux classés, en l'occurrence le chemin de Rouy et celui qui va de la Serres jusqu'au col de Tesseirou, représentent quant à eux 10 092 mètres.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions.

Il est proposé :

Article 1 : De valider la liste mise à jour des rues et chemins ruraux pour 24 045 mètres

Article 2 : De valider la liste des places et leur surface de 7 855 m²

Article 3 : De valider la liste des chemins ruraux pour 10 092 mètres

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
12	12	0	0	0	12

⇒ **Suppression régie ALAE CANTINE qui est arrêtée depuis plusieurs années** :

La régie de l'ALAE et de la cantine n'est plus utilisée depuis plusieurs années. Pour rappel nous avons changé de méthode, tout passe désormais par la trésorerie ce qui fonctionne plutôt bien. Il faut juste que nous travaillions plus en proximité avec la Trésorerie pour la partie recouvrement.

Il est proposé :

Article 1 : De clôturer la régie ALAE CANTINE

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
12	12	0	0	0	12

⇒ **Subvention FDAL⁷** :

Afin de mener à bien nos projets 2025 nous allons solliciter l'aide du département sur divers travaux de voirie et de pistes.

Tout d'abord un dossier pour la voirie (diverses reprises en Faïençage ou en PATA⁸ plus la finalisation du parking de retournement au chemin du moulin).

Les travaux à réaliser représentent un montant de 23 706.33 € HT (*vingt-trois-mille-sept-cent-six euros trente-trois centimes*) sur lesquels nous allons demander 40% de financement en FDAL au Conseil Départemental.

Il est proposé :

Article 1 : De demander une subvention de 9 482.53 € (*neuf-mille-quatre-cent-quatre-vingt-deux euros cinquante-trois centimes*) sur un montant de travaux de 23 706.33 € HT (*vingt-trois-mille-sept-cent-six euros trente-trois centimes*).

⁷ Fond Départemental d'Action Locale

⁸ Le **P**oint **A** Temps **A**utomatique est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
12	12	0	0	0	12

⇒ **Subvention Ponts** :

Après audit des ponts par l'APAVE⁹ sur notre commune les rapports nous sont parvenus. Les travaux à réaliser pour corriger les défauts s'élèvent à 32 672 € HT (Trente-deux-mille-six-cent-soixante-douze euros).

Ces travaux peuvent être financés à hauteur de 60% sur le dispositif programme national pont.

Il est proposé :

Article 1 : De demander une subvention de 19 603.20 € (dix-neuf-mille-six-cent-trois euros vingt centimes) sur un montant de travaux de 32 672 € (Trente-deux-mille-six-cent-soixante-douze euros).

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
12	12	0	0	0	12

⇒ **Achat parcelle pour CASI¹⁰** :

Le promoteur qui commercialise les parcelles dans la zone économique du Carailé a revu ses tarifs à la baisse. Le projet CASI, pour voir le jour, devait être sur une base de 500 000 euros (*cinq-cent-mille euros*) afin de passer budgétairement.

Le tarif accepté par le vendeur plus les frais notariés est similaire aux coûts de viabilisation et d'aménagement de la zone que nous avons précédemment identifiée mais cela nous permettra également d'éviter tout surcôt éventuel lié à la viabilisation. Par ailleurs déplacer ce projet nous permet de garder la maîtrise foncière de l'emprise initialement prévue pour mener tout autre projet dans le futur qui pourrait être intéressant pour la commune.

Il est proposé :

Article 1 : D'acquérir le lot 1 parcelle D 4917 au prix de 48 000 € (*quarante-huit mille euros*), prix intégrant la rémunération du mandataire à hauteur de 5 000 € (*cinq-mille euros*).

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
12	12	0	0	0	12

⁹ Apave est un groupe international de plus de 150 ans spécialisé dans la maîtrise des risques.

¹⁰ Centre Ariégeois de Soins Immédiats.

⇒ **Mise en coupe parcelle 20A de résineux et 18E de douglas pour une coupe EM en délivrance (place de dépôt) :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des propositions de l'ONF¹¹ concernant le rajout à l'assiette des coupes de la forêt communale de Saint Paul de Jarrat pour l'exercice 2025. Ce rajout permet de couper les bois qui seront nécessaires pour les logements que nous allons construire impasse des moraines mais également pour le CASI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le rajout et la correction à l'inscription de l'état d'assiette 2025 des coupes suivantes et leur destination :

Sur la parcelle 20a, une coupe de Douglas (type emprise) en délivrance pour un volume de 20 m3.

Sur la parcelle 18e de sapins, les épicéas communs ne seront plus en bois sur pied mais passent en délivrance tandis que les sapins de Nordman resteront en bois sur pied.

DEMANDE à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation ;

DONNE POUVOIR à Monsieur TARTIE Michel le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
12	12	0	0	0	12

⇒ **Mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade :**

Nous avons en 2025 trois avancements de grade. Deux adjoints technique 2^{ème} classe qui peuvent passer adjoint technique principal de 1^{ère} classe et un adjoint d'animation principal 2^{ème} classe qui pourrait passer adjoint d'animation principal 1^{ère} classe.

Il est proposé :

Article 1 : De valider les évolutions de grade ci-dessus.

Article 2 : D'acter l'évolution à compter du 1 mars 2025

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
12	12	0	0	0	12

⇒ **Délégation signature documents d'urbanisme :**

Afin d'éviter tout problème un Maire ne doit plus signer les documents administratifs de ses ascendants et descendants.

Il est proposé :

Article 1 : De donner une délégation de signature de tout document d'urbanisme à Madame Maury Nathalie.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
12	12	0	0	0	12

¹¹ Office National des Forêts

Questions et informations diverses :

↳ Des difficultés d'accès à la passerelle en fauteuil roulant ont été signalées. Ces difficultés sont liées au tassement de la terre aux extrémités de la passerelle qui crée de fait un changement de niveau. Monsieur HERNANDEZ explique à l'assemblée que de la terre tassée a été rajoutée pour combler et que de l'enrobé à froid sera rajouté pour tenir dans la durée.

↳ L'avenue de Ventrille présente une ramification finissant en impasse et comptant quatre maisons (face la Salle Hubert LABEUR). Afin que les secours puissent mieux se repérer un panneau mentionnant les numéros desdites maisons sera très prochainement installé à l'entrée de cette ramification.

***** La séance est levée à 21h25 *****